



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **26 avril 2010**

Décision n° **B-2010-1527**

commune (s) : **Meyzieu**

objet : Acquisition d'un immeuble situé 73, rue de la République et appartenant aux époux Hueso - Abrogation de la décision n° B-2010-1429 du Bureau du 8 mars 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 avril 2010

Compte-rendu affiché le : mardi 27 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Fröhlich, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Calvel (pouvoir à M. Barge), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Darne J.), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Bureau du 26 avril 2010

Décision n° B-2010-1527

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 73, rue de la République et appartenant aux époux Hueso - Abrogation de la décision n° B-2010-1429 du Bureau du 8 mars 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé, par décision du Bureau n° B-2010-1429 du 8 mars 2010, l'acquisition de l'immeuble situé 73, rue de la République à Meyzieu.

Il s'agit d'une maison individuelle de deux étages sur rez-de-chaussée et combles, édifiée sur une parcelle de terrain cadastrée sous le numéro 77 de la section BY, d'une superficie totale de 311 mètres carrés, le reste du terrain étant à usage de jardin.

Or, lors de l'accord sur le prix de 560 000 €, il n'avait pas été fait mention que le jardin, d'une superficie de 311 mètres carrés à détacher de la parcelle contiguë de plus grande étendue cadastrée sous le numéro 78 de la section BY faisait partie intégrante de la vente.

De ce fait, cette deuxième surface de 311 mètres carrés n'a pas été prise en compte dans la rédaction de la décision n° B-2010-1429 du 8 mars 2010.

Aussi, il convient à ce jour de rectifier cette omission et de dire que l'acquisition, par la Communauté urbaine, au prix de 560 000 €, portera non seulement sur la totalité de la parcelle en partie construite cadastrée sous le numéro 77 de la section BY, mais également sur une partie du terrain nu de 311 mètres carrés à détacher de la parcelle contiguë cadastrée sous le numéro 78 de la section BY.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine acquerrait l'immeuble, libre de toute location ou occupation, pour un montant de 560 000 €, conformément à l'avis de France domaine.

Ce bien serait acquis en vue de le mettre à disposition d'un organisme de logement social, dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Le choix s'est porté sur l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat dont le programme consiste en la restructuration de ce bien, permettant de proposer cinq appartements en mode prêt locatif à usage social (PLUS) d'une surface utile de 262 mètres carrés et un appartement en mode prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) d'une surface utile de 67 mètres carrés.

Considérant que cette acquisition pourrait faire l'objet :

- d'une subvention du Conseil régional Rhône-Alpes, conformément à la délibération du 23 janvier 2006,
- d'une subvention du Fonds d'aménagement urbain Rhône-Alpes, conformément à la délibération n° 2009-0874 du conseil de Communauté du 6 juillet 2009 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Abroge la décision n° B-2010-1429 du Bureau du 8 mars 2010 concernant l'acquisition, pour un montant de 560 000 €, de l'immeuble situé 73, rue de la République à Meyzieu, cadastré sous le numéro 77 de la section BY et appartenant aux époux Hueso, afin de favoriser la production de logements sociaux.

2° - Approuve le compromis concernant l'acquisition, pour un montant de 560 000 €, de l'immeuble situé 73, rue de la République à Meyzieu édifié sur une parcelle de terrain de 311 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 77 de la section BY et d'une surface de jardin contiguë de 311 mètres carrés à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée sous le numéro 78 de la section BY et appartenant aux époux Hueso, afin de favoriser la production de logements sociaux.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ledit compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme B2 - Promouvoir une politique du logement équilibré, individualisée sur l'opération n° 1761 le 11 janvier 2010 pour la somme de 18 000 000 €.

5° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération n° 1761, à hauteur de 560 000 € pour l'acquisition et de 7 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.